

REGLEMENT DU CRITERIUM DEPARTEMENTAL UFOLEP D'ESCALADE – DIFFICULTE (2023/2024)

1. Les catégories d'âges sont les suivantes : (l'année de référence est l'année civile qui comprend le début officiel de la saison sportive : pour 2023/2024, le 1er septembre 2023)

7/8 ans	(grimpeurs nés en 2015 et 2016)
9/10 ans	(grimpeurs nés en 2013 et 2014)
11/12 ans	(grimpeurs nés en 2011 et 2012)
13/14 ans	(grimpeurs nés en 2009 et 2010)
15/16 ans	(grimpeurs nés en 2007 et 2008)
17/18 ans	(grimpeurs nés en 2005 et 2006)
19/ 39 ans	(grimpeurs nés entre 1984 et 2004)
40 ans et plus	(grimpeurs nés en 1983 et avant).

La compétition n'est pas ouverte aux enfants nés après 2016.

Les catégories d'âge sont mixtes.

➤ Le Critérium est ouvert aux adhérents des clubs UFOLEP du département de la Somme titulaires d'une licence UFOLEP en cours de validité.

2. Le critérium départemental de difficulté 2023/2024 est organisé selon les principes suivants :

- 5 rencontres pour le Critérium de difficulté :
 - DOULLENS, le 10 décembre 2023
 - HAM, le 28 janvier 2024
 - PERONNE, le 18 février 2024
 - DOMART en PONTHEIU, le 17 mars 2024
 - FLIXECOURT, le 14 avril 2024 (finale)

➤ Chaque rencontre se déroule sous la forme d'une épreuve intitulée « Le trio de voies ».

Cette épreuve se déroulera sur des voies en 3a - 3b - 3c - 4a - 4b - 4c - 5a - 5b - 5c - 6a - 6b - 6c - 7a - 7b

Chaque participant choisit un contrat de trois voies de difficultés successives. Il commence par la plus facile de son contrat et, même en cas d'échec, il continue sur les voies suivantes de son contrat.

Un programme informatique attribue à chaque grimpeur un nombre décimal de points sur 5 en fonction de la dernière prise effectivement atteinte dans la voie choisie.

Ce nombre est multiplié par un coefficient qui augmente avec la difficulté de la voie (du coefficient 1 pour la voie 3A au coefficient 14 pour la voie 7b).

Un bonus de 1 point majore le score obtenu si la voie est réussie.

Un bonus de 5 points est accordé si toutes les voies tentées sont réussies.

➤ De 3a à 4c, les montées se font obligatoirement en moulinette.

De 5a à 5c, les montées se font au choix en moulinette (coefficient 1) ou en tête (coefficient 2).

De 6a à 7b, les montées se font obligatoirement en tête.

➤ **A l'issue de ces cinq rencontres, un classement individuel est établi par addition des points obtenus dans les différents ateliers d'escalade.** Il est toutefois possible de ne pas participer à toutes les rencontres. Il est attribué un titre masculin et un titre féminin par catégorie d'âge. Le meilleur masculin et la meilleure féminine sont aussi récompensés.

3. Remarques complémentaires :

- Les voies choisies pour les montées en tête sont équipées à l'avance par le club organisateur, les dégaines devant être fixées au mur avec un mousqueton à vis.
- Pour les montées en moulinette, les grimpeurs sont assurés " corde molle " (sans repos sur le baudrier).
- Pour une ascension "en tête", le positionnement de la corde se fait d'une main. Il est formellement interdit de tenir la corde entre les dents (faute éliminatoire).
- Le départ est effectif quand les deux pieds ont quitté le sol
- En cas de chute, l'ascension est terminée, aussi bien en tête qu'en moulinette.
- Lors des montées en tête, pour des raisons de sécurité, toutes les dégaines installées doivent être utilisées.
- Il sera fixé une limite de temps au-delà duquel l'ascension sera arrêtée. Cette limite est fixée par le responsable de la compétition, en tenant compte des essais réalisés par le club organisateur (environ deux fois le temps moyen constaté). Des chronomètres seront fournis aux arbitres de table.
- Equipement : le baudrier est obligatoire, il sera vérifié. Pour des raisons de sécurité, afin de permettre une meilleure vérification, **la corde est obligatoirement fixée par un nœud en huit. Aucun autre nœud ne sera autorisé.** Le reste de l'équipement est laissé au libre choix du concurrent (la magnésie liquide est autorisée mais pas le port de piolet, ni de crampon !). Les cordes, le matériel d'assurage et les mousquetons seront fournies par le club organisateur. **Les grimpeurs doivent savoir s'encorder et corriger une erreur de baudrier.**
- L'inscription au Critérium est gratuite et valable pour les différentes manches. **Chaque rencontre se déroulant sur la journée, les concurrents apportent leur repas.**

Les inscriptions sont enregistrées au plus tard une semaine avant chaque rencontre et transmises par les responsables des clubs. Les épreuves débutent à 10h. De 9h30 à 9h45, les concurrents inscrits ont la possibilité de faire modifier leur contrat à la table officielle. Passé ce délai, plus aucune modification de contrat ne sera faite.

Aucune inscription ne sera prise sur place.

Les concurrents doivent présenter leur licence au début de chaque rencontre. **Un contrôle sera effectué par les officiels UFOLEP de la rencontre.**

Il est rappelé que l'arbitrage est assuré par des arbitres officiels UFOLEP et qu'il ne saurait être question d'utiliser la vidéo pour régler les contestations éventuelles.

Fiche d'inscription au Critérium UFOLEP d'escalade 2023/2024

Nom :

N° de licence UFOLEP :

Prénom :

Année de naissance :

Sexe : Masculin

Féminin

Club ou Association sportive :

Atelier Premier de Cordée / A la moulinette

Entourez la première voie de votre contrat.

3a 3b 3c 4a 4b 4c 5a 5b 5c 6a 6b 6c 7a 7b

A, le

Signature des parents pour les mineurs

Signature de l'adhérent